

Extrait n° 2022-3

## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## Séance du 28 janvier 2022

## III. Approbation de la grille salariale applicable aux Chaires de Professeur Junior

Il est proposé que le personnel recruté sur une CPJ soit rémunéré par référence à la grille MCF Hors Classe, échelon 4 ou 5, en fonction de l'expérience du candidat.

Le Conseil d'administration approuve la grille salariale applicable aux Chaires de Professeur Junior.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	
Membres présents :	22
Membres représentés :	8
Total:	30

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	30
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	30
Pour:	30
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 28/01/2022

Le Président de l'Université

Éric BLOND

Présidente CAc	DGS		Rectorat	I
VPCA	DRH		SAJ	
VPCR	DAF			1
VPCFVU	Agent Comptable			
VP déléguée aux « Moyens »				